

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué, sous la présidence de Jean Teurnier, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard		x		<i>Jean Teurnier</i>
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie			x	
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André		x		<i>Bernadette Sourisseau</i>
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent			x	
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	19-févr-26
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Numéro	DEL_050326_009_RepriseResultatsAnnexes	Résultats anticipés – Budgets annexes
Nomenclature	7.1.1	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
L'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT :

Que les résultats comptables anticipés 2025 des budgets annexes s'établissent comme suit

Lotissement

	2024	2025		Résultat 2025	Solde cumulé
		Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €
Investissement	193,97 €	-00 €	-00 €	-00 €	193,97 €
		-00 €	-00 €	-00 €	

Locaux professionnels

	2024	2025		Résultat 2025	Solde cumulé
		Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	19 042,84 €	9 978,96 €	2 284,05 €	7 694,91 €	26 737,75 €
Investissement	210 883,78 €	-00 €	5 699,19 €	-5 699,19 €	205 184,59 €
		9 978,96 €	7 983,24 €	1 995,72 €	

Beausoleil

	2024	2025		Résultat 2025	Solde cumulé
		Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	-00 €	755 892,21 €	755 892,21 €	-00 €	-00 €
Investissement	-00 €	898 501,69 €	755 892,21 €	142 609,48 €	142 609,48 €
		1 654 393,90 €	1 511 784,42 €	142 609,48 €	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL :

- 1) Constate et approuve les résultats anticipés susmentionnés
- 2) Vote et arrête les résultats anticipés tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 5 mars 2026,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

